

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 mai 2023

Les atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité augmentent de 3 % en 2022

Retrouvez la publication [ici](#)

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
Interstats Info Rapide n° 25, paru le 17 mai 2023

Le SSMSI publie en cette journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie son bilan annuel sur les atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par la Police et la Gendarmerie nationales en 2022 sur le territoire français.

Les actes « anti-LGBT+ » enregistrés augmentent légèrement (+3 %). Cette faible augmentation est le résultat d'un double phénomène : la hausse importante des crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrés sur un an (+13 % par rapport à 2021) compensée en partie par la baisse des contraventions (-9 %).

4 040 atteintes « anti-LGBT+ » ont été enregistrées, principalement dans les grandes villes et notamment à Paris. Les victimes sont majoritairement des hommes (72 % en 2022) et les moins de 30 ans (52 %). Les mis en cause sont aussi principalement des hommes et des jeunes (35 % ont moins de 20 ans).

Enfin, en ce qui concerne les atteintes « anti-LGBT+ », le dépôt de plainte reste encore marginal en France selon les enquêtes de victimation du SSMSI.

En 2022, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 4 040 atteintes « anti-LGBT+ » : 2 420 crimes ou délits et 1 620 contraventions sur l'ensemble du territoire français. Les atteintes « anti-LGBT+ » sont en légère hausse en 2022 (+3 %). La hausse des crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrés sur un an (+13 % par rapport à 2021) est compensée en partie par la baisse des contraventions (-9 %). Depuis 2016, les actes « anti-LGBT+ » enregistrés ont fortement augmenté : +129 % pour les crimes et délits et +115 % pour les contraventions.

Le dépôt de plainte reste néanmoins encore marginal parmi les victimes d'atteintes « anti-LGBT+ » : 20 % des victimes de menaces ou violence et seulement 5 % des victimes d'injures selon l'enquête Cadre de vie et sécurité (en moyenne entre 2012 et 2018). Ces atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées prennent majoritairement la forme d'injures ou de diffamations (57 %). Le harcèlement et les atteintes à caractère sexuel représentent respectivement 5 % et 2 % des crimes ou délits (un peu moins de 200 infractions).

Elles sont commises, pour plus de la moitié, dans des agglomérations de plus de 200 000 habitants (56 %). L'agglomération parisienne concentre 7,3 atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées pour 100 000 habitants et les villes de plus de 200 000 habitants 8,1 atteintes enregistrées pour 100 000 habitants. Au sein de l'agglomération parisienne, c'est à Paris que les infractions « anti-LGBT+ » enregistrées sont les plus fréquemment commises : 400 au total, soit 18,5 pour 100 000 habitants.

Les crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrés touchent majoritairement les hommes (72 % en 2022) et les jeunes de moins de 30 ans (52 %). Plus de la moitié des victimes subissent des crimes ou délits dans des lieux publics en 2022. Les mis en cause pour ces crimes ou délits sont aussi majoritairement des jeunes hommes : 35 % ont moins de 20 ans, dont 11 % ont moins de 15 ans ; 83 % sont des hommes. Parmi les auteurs présumés 20 % ont plus de 50 ans, soit une part supérieure à celle constatée parmi les auteurs présumés pour le reste de la délinquance.

À propos du SSMSI

Au sein du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, le SSMSI est le service statistique en charge de la sécurité intérieure, rattaché à la fois à la police et à la gendarmerie nationales. Il compose avec l'Insee et 15 autres services statistiques ministériels le service statistique public coordonné par l'Insee.

Créé fin 2014, le SSMSI a pour mission de produire et de mettre à disposition du grand public et des services du ministère des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance.

Comme les autres membres du service statistique public, il respecte un certain nombre de règles visant à maintenir la confiance dans les informations produites et diffusées, en particulier indépendance professionnelle, fiabilité, neutralité, qualité des processus, méthodologie solide, accessibilité. Son programme de travail fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des utilisateurs au sein du Conseil national de l'information statistique (Cnis). Son activité est évaluée par l'Autorité de la statistique publique (ASP).

Toutes les publications du SSMSI sont disponibles et téléchargeables en ligne sur son site internet

[SSMSI sur internet](#)

[SSMSI sur Twitter](#)

[SSMSI sur LinkedIn](#)

Contact presse : ssmsi-communication@interieur.gouv.fr